



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SIX CENT QUARANTIÈME SESSION
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
TENUE LE MERCREDI, 26 NOVEMBRE 2025 À 13 HEURES 30**

RESOLUTION 11459-25

**NOMINATION AU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD -
REPRÉSENTANT MEMBRE**

CONSIDÉRANT les élections municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT l'arrivée de nouveaux élus au sein du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec pour les municipalités de Prévost, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 78 de la *Loi sur la police* prévoit que les représentants sont désignés par la municipalité régionale de comté;;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un représentant membre au sein du comité de la sécurité publique;

Il est proposé par M. le maire Guy Lamothe et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes ci-après à siéger au sein du comité de sécurité publique, et ce, jusqu'à leur remplacement :

Municipalités	Représentants	Substituts
Prévost	Paul Germain	Pierre Daigneault
Saint-Hippolyte	Chantale Pellerin	Isabelle Poulin
Sainte-Sophie	Guy Lamothe	Gilles Bertrand

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

(sujette à ratification par le Conseil)

Certifiée ce 27 novembre 2025


Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier